



Direction Départementale
de la Jeunesse et des Sports
des Hauts-de-Seine

Arrêté préfectoral DDJS n° 2004-027 du 20 Octobre 2004.

**LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifié relative au contrat d'association ;
- VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;
- VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, notamment son article 8 ;
- VU le décret n° 2002-570 du 22 avril 2002 relatif au Conseil national et aux conseils départementaux de l'éducation populaire et de la jeunesse ;
- VU le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- VU l'avis du Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse en date du 25 octobre 2001 ;
- VU l'arrêté SG n° 2003-101 du 24 septembre 2003 de Monsieur le Préfet, portant délégation de signature à Monsieur Didier BORDES-PAGES, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Hauts de Seine;
- VU l'avis du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse en date du 20 Octobre 2004.

ARRETE

ARTICLE PREMIER : L'agrément prévu par l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 est accordé à l'association dont le nom suit :

Association « REGARDS » 48, rue Victor Hugo 92 220 BAGNEUX	92/JEP/024
--	-------------------

ARTICLE DEUX : Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Hauts de Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Nanterre, le 20 Octobre 2004.

Pour le Préfet, et par délégation
Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports



Didier BORDES-PAGES